

DEFI N°1

Consommation et production durables



Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

En dehors du développement des technologies vertes ou à la croissance verte, il concerne également le secteur agroalimentaire et se décline à chaque étape du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur valorisation après usage, en passant par les étapes de production, de distribution et d'utilisation.

Contexte et enjeux :

L'évolution du marché mondial et de la politique agricole commune (ou sa disparition) peuvent entraîner une évolution drastique des types d'orientation des productions agricoles et des modes de production, par exemple vers plus de céréales et de production intensive, moins d'élevage et de prairies.

Le nombre d'exploitations agricoles est en régression dans tous les départements. Entre 2000 et 2008, le territoire a perdu 3 600 exploitations, soit 22% en 8 ans.

L'emploi agricole est en baisse, mais de manière moins rapide. En 2008, l'ensemble des actifs des exploitations agricoles fournit l'équivalent de 19 400 personnes travaillant à temps plein.

Plus de la moitié du territoire lorrain est consacrée à l'agriculture de production.

L'agriculture intensive engendre la diminution du nombre d'exploitations, l'agrandissement des tailles d'exploitation (ex : cheptel moyen bovin : 59 têtes en 1988, 100 aine en 2008), des apports azotés supplémentaires, un usage de pesticides important

Malgré les dispositifs de soutien, la **surface en herbe** est en recul, menacée d'une part par le retournement et la mise en culture, et d'autre part, par l'abandon dans les secteurs de déprise agricole comme la montagne (dans les Vosges et la Moselle).

La **modification des systèmes de production agricole** entraîne par ailleurs la baisse régulière des superficies en prairies, en zones humides, et une pression azotée et en pesticides à la hausse :

- **Une pression azotée orientée à la hausse et supérieure à la moyenne française** (notamment pour l'azote de synthèse). Issue des engrais, des effluents d'élevage et des résidus de culture, le transfert diffus des nitrates constitue une source de pollution pour les milieux aquatiques.
- **Les pesticides** sont aussi des polluants diffus largement utilisés dans le secteur agricole. En 2004, l'ensemble des stations de suivie des eaux superficielles contiennent des pesticides.
- Avec plus de 90% du tonnage des substances actives organiques utilisées, **l'agriculture est le premier utilisateur régional de ces produits**, suivi des particuliers, puis des collectivités.

Le secteur de l'élevage (bovins-viandes et bovins-lait) **est en difficulté**, et ne survit que grâce aux aides.

Les superficies de prairies permanentes sont importantes (39,1% contre 29,6%

Indicateurs SNDD :

Pisciculture :

La Lorraine est la 3^{ème} région de française de pisciculture d'étang (secteurs principaux : la Saulnois et la Woëvre). Ces poissons sont destinés à 90% au repeuplement.

Avec la pisciculture intensive de bassin (essentiellement salmoniculture), le secteur représente 130 emplois.

en France), ce qui constitue :

- des biotopes riches et variés (vallées inondables, coteaux calcaires secs), s'incluant dans le réseau Natura 2000
- une **ressource locale importante d'aliments pour le cheptel bovin laitier et allaitant** (avec le maïs fourrage).

L'**activité pisciculture d'étang est fragilisée** par la prédation des espèces piscivores (ex : cormorans).

La **vente directe des produits agricoles, ainsi que les activités agrotouristiques** comme l'hébergement ou la restauration sont **relativement faibles**.

Choix stratégiques en Lorraine

Développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits pour changer les comportements :

Poursuite de l'action collective « **Produire Propre en Lorraine** » qui incite et permet l'accompagnement des PME du secteur de la mécanique dans l'appropriation des « technologies propres » en substitution de procédés moins respectueux de l'environnement.

Avec un peu plus de **88% de la population sensibilisée par une campagne de promotion du compostage domestique**, la **Meurthe-et-Moselle** est le département où le mode de gestion des biodéchets a été proportionnellement le plus diffusé auprès de la population (plus distribution de composteurs). La Meuse affiche le meilleur taux de participants.

En 2009, deux collectivités se sont lancées dans la mise en œuvre d'un **programme complet de prévention de la production** (CU du Grand Nancy et SM départemental des Vosges), l'objectif étant que 80% de la population soit desservie par ce type de programme dans les 5 prochaines années.

Outre la conjoncture économique, on peut y voir partiellement les premiers effets des programmes de prévention mis en œuvre par les collectivités dès 2009 : 16 programmes devraient concerner 1,5 millions d'habitants avant fin 2011 et plusieurs démarches de tarifications incitatives couvrent déjà 133 000 habitants en juin 2011 (35 collectivités en cours de réflexion pour 730 000 habitants supplémentaires). Le développement de la gestion des biodéchets est aussi un volet important du dispositif soutenu par l'ADEME et encouragé par les conclusions du Grenelle.

Soutenir l'économie verte et l'innovation des entreprises :

Définition d'une politique industrielle de soutien aux filières prioritaires telles que les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, la chimie verte et les biomatériaux, les technologies et l'organisation du recyclage, le stockage et la valorisation du CO2,

Appui au développement des opérations de démonstration et à l'expérimentation industrielle des innovations

En 2011, **étude sur les filières vertes stratégiques en Lorraine**. L'objectif est de fournir un outil aux acteurs du développement économique de la région Lorraine leur permettant d'identifier pour la région, au regard des domaines d'excellence locaux et des actions/études déjà réalisées ou en cours :

- les « filières vertes » les plus performantes ou à plus fort potentiel de développement,
- des leviers d'actions pour développer des synergies entre entreprises, laboratoires de recherche... et impulser ces filières.

Dans les domaines des éco industries et éco technologies, les filières prioritaires sont celles couvertes par les **2 pôles de compétitivité** à qui la DIRECCTE apporte un soutien particulier :

Pôle HYDREOS (pôle de compétitivité du secteur des écotecnologies, dont le MEDDTL est chef de file) : le champ de la qualité de l'eau, avec les thématiques liées à la maîtrise des polluants, les réseaux de transports, les écosystèmes et la biodiversité.

Pôle FIBRES (pôle de compétitivité également dédié aux écotecnologies, dont le ministère chargé de l'Industrie est chef de file) : le champ de nouvelles utilisations des fibres naturelles, avec les thématiques de l'éco-conception (programme Cimeco), du développement d'éco-matériaux, en particulier pour la construction, de l'adjonction de fibres naturelles dans les plastiques en particulier et enfin de la chimie verte.

Plan régional pour définir les priorités au niveau régional du plan Ecotech

2012 avec pour objectif double :

- d'une part, le renforcement de la compétitivité des entreprises et des PME en particulier par la diffusion d'écotechnologies ;
- et, d'autre part, la création d'activités nouvelles grâce à l'innovation dans le domaine des produits et des procédés propres.

Soutien à la **grappe Green Valley** pour l'originalité et l'ambition de son projet qui vise, entre autres, grâce à la mutualisation de moyens techniques, de compétences et de financements, à atteindre la performance économique pour des activités dédiées aux éco-matériaux, avec l'appui du Critt Bois et du Pôle Fibres ;

Antenne régionale du P.E.X.E. (Plan EXport des Eco entreprises) dont le but est de générer et d'encadrer une démarche collective à l'exportation des entreprises des métiers de l'environnement.

« **Réseau Entreprises Environnement de Lorraine** » (**REEL**) qui sélectionne et coordonne le soutien financier d'opérations collectives dont la finalité est de promouvoir les démarches environnementales dans les entreprises et les PME en particulier.

Pôle HYDREOS : ses chantiers prioritaires, outre les projets d'innovation collaboratifs, portent sur :

- **création d'une plate-forme mutualisée d'innovation (PFMI)** pour l'étude des interactions « matériaux et transport de l'eau » ;
- appui technologique et scientifique à la création d'une **filière nationale des métiers du « génie écologique »**.

Pôle FIBRES : 2 chantiers prioritaires pour ce pôle :

- **plate-forme technologique « ECOLICEL »**, dédiée à l'exploitation des molécules issues du bois pour la chimie verte et la mise au point d'éco-matériaux ;
- **projet d'Institut d'Excellence Energies Décarbonées « WISE »** (en réponse à un des appels à projets (AAP) des investissements d'avenir), consacré à la valorisation industrielle du bois en tant que : matériau, source d'énergie, système constructif et bio-molécule.

Ecopôle Lorraine Friches Industrielles (ELFI), dont le programme d'actions 2011 prévoit une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI - Investissements d'Avenir) sur la valorisation des friches industrielles.

ECOREVIA, cluster qui réunit des entreprises et des laboratoires universitaires (dont le laboratoire principal fait partie du groupement) spécialisés dans le recyclage des déchets industriels.

Eco-tourisme :

Le développement du **véloroute** Charles le Téméraire (Nord-Sud), inscrit au schéma national, co-financé par la DIRECCTE, dans un objectif de développer le tourisme d'itinérance,

La création d'une **station éco-touristique** autour des Lacs de Pierre-Percée. Ce projet, labellisé PER, a pour objectif de gérer un grand site environnemental avec toutes les composantes de la définition du développement durable. Il vise en particulier à initier les touristes à des pratiques de loisirs et de déplacements alternatifs compatibles avec la préservation du site et sa fréquentation importante, générant ainsi de nouvelles retombées économiques à partir de thématiques (hébergement, pratiques de loisirs, moindre usage de l'automobile,..) validées écologiquement.

Valorisation de l'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclés :

Le développement du bois énergie peut aboutir à une nouvelle « rationalisation » de la production de bois et une incompatibilité avec les objectifs de préservation de la biodiversité.

Etude sur l'optimisation de la filière bois dans les 5 régions du Grand Est. Cette étude a été réalisée au 1^{er} semestre 2011. Elle va permettre dans un premier temps de repérer les priorités dans les différentes composantes industrielles de la filière bois et ensuite de définir des stratégies régionales ou inter-régionales permettant de pérenniser et développer les entreprises face à une concurrence accrue.

Observatoire de la filière bois est en cours de mise en place en Lorraine sous le pilotage de GIPEBLOR (Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Économie du Bois en Lorraine)

L'appel d'offre CRE III sur la biomasse suscite l'émergence de projets comme la mise en place d'une chaudière de cogénération qui utilisera entre autres 70 000 tonnes par an (sté Novacarb).

Accompagnement de la démarche "forêts d'exception" de l'ONF en forêt de Verdun tout au long de l'année 2011. Mise en place d'un **partenariat avec ONF** destiné à favoriser la contractualisation **Natura 2000**.

L'action environnementale dans le domaine de la forêt consiste à tendre vers une **gestion durable des forêts et à privilégier les essences moins consommatrices d'eau** afin que la forêt résiste mieux au changement climatique, ainsi que dans le développement de l'utilisation du bois.

Une expérimentation de plantation de taillis à courte rotation a été menée en vue d'un développement de la biomasse.

Un soutien particulier est apporté au Critt Bois (programme ENERBAT) qui, par ses **actions de R&D**, contribue à valoriser le gisement forestier régional en mettant l'accent, lui aussi, sur des procédés propres (assemblage sans colle, peinture sans solvants...);

Développer une production agroalimentaire plus durable :

Le maintien de filières agricoles locales en veillant au développement de conditions satisfaisantes d'exploitation (aides face aux problématiques foncières, soutien de filières, labels qualitatifs, ...)

Le développement et la conversion des exploitations vers des pratiques durables : limitation des phytosanitaires, agriculture biologique, circuits courts, protection de la biodiversité...

Des objectifs nationaux issus du Grenelle de l'environnement :

- Cultiver en **agriculture biologique** 6% de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20% en 2020
- Porter à 50% la part des exploitations agricoles engagées dans une démarche de **certification environnementale** en 2012 et à 30% la part d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013

Des mesures contractuelles ou réglementaires pour maintenir des surfaces en herbe, favoriser la biodiversité et diminuer les pollutions diffuses :

- **Mesures Agri-Environnementales** (MAE) territorialisées du plan de développement rural hexagonal (2007 – 2013), qui sont proposées aux exploitants sur des territoires à enjeux spécifiques
- **Contrats Natura 2000**
- **Programme Agri-Mieux** : pour développer des systèmes de culture limitant le recours aux intrants phytosanitaires
- **Conditionnalité des aides de la politique agricole commune** obligeant l'instauration d'un couvert environnemental
- Instauration de **Zones Non Traitées (ZNT)**
- Programmes d'action mis en œuvre dans les zones vulnérables au titre de

Agroalimentaire :

L'agriculture biologique peine à se développer en Lorraine :

- la progression s'est réduite depuis 2002 et la part de la SAU biologique est en 2008 de 1,7% contre 2,1% en France.
- **La Lorraine est en 14^{ème} position des 22 régions françaises.** Le département des Vosges est celui qui a développé la plus grande surface.

Seulement 5% des exploitations produisent sous le signe officiel de qualité. 1,8% pratiquent l'agriculture biologique ou sont en conversion.

Le **diagnostic énergétique des exploitations** ne concerne actuellement qu'environ 20 exploitations par an sur un total de 2 000 exploitations.

la **directive « nitrates »**. Les 4èmes versions des programmes sont entrées en application dans les départements lorrains entre Août 2009 et janvier 2010. Des nouvelles mesures visent l'accroissement du taux de couverture des sols en période de lessivage et l'implantation de bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau.

- **Le plan éco-phyto 2018** (visant à réduire de 50% l'utilisation des pesticides en 10 ans) et sa déclinaison régionale.

Trophées de l'agriculture durable en Lorraine : 2 co-lauréats pour la région Lorraine qui pratiquent depuis plusieurs années le **semis direct sous couvert**, et se sont très fortement engagés dans le perfectionnement et la promotion de cette technique.

La contractualisation de Mesures Agro-Environnementales (MAE) dans les sites Natura 2000 se poursuit. De 2007 à 2010 : **29 sites** ont été ouverts à la contractualisation, permettant aux agriculteurs y exploitant des parcelles de modifier leur pratiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement ; **11 000 hectares de surfaces agricoles**, essentiellement des prairies sont ainsi conduits selon un cahier des charges respectueux de la faune et de la flore présentes. En 2011, **5 nouveaux sites** ont fait l'objet d'une validation en Commission Régionale Agro-Environnementale et ont été ouverts à la contractualisation.

Des mesures agri-environnementales sont en cours de mise en place, financées par l'Etat et fond européen pour la pêche (aquaculture biologique et mesures environnementales pour les piscicultures d'Étang (9 dossiers déposés en 2009). Le Conseil Régional finance des mesures similaires, mais en se focalisant sur les roselières.

Développer l'agriculture biologique :

En 2010 dans les Vosges, **154 exploitations sont orientées en agriculture biologique (augmentation de 22%** par rapport à 2009). 8 572 ha sont convertis (soit environ 3,9% de la SAU du département), 2 211 ha sont en cours de conversion (soit environ 1% de la SAU du département). 40% des producteurs biologiques de Lorraine sont dans les Vosges.

La prise en compte du Grenelle de l'environnement se traduit essentiellement aujourd'hui à travers la **conditionnalité et la modulation des aides versées aux agriculteurs et propriétaires forestiers** en fonction du respect des diverses dispositions réglementaires prévues dans les différents plans liés au Grenelle de l'environnement (plan éco-phyto, plan abeilles, ...).

Réduction de la production de déchets et amélioration des taux de recyclage :

Déchets ménagers et assimilés :

La gestion des déchets fait l'objet d'une démarche de planification à l'échelle de chaque département : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, dont certains ont déjà fait l'objet de révisions.

La **campagne nationale** de caractérisation des ordures ménagères lancée par dans le cadre du **Plan national de Prévention de la Production de Déchets**, s'est déroulée sur l'exercice 2008. cette campagne fait suite à la première campagne de 1993 : 100 communes, dont 5 en Lorraine, ont été tirées au sort selon le type d'habitat afin d'avoir une bonne représentativité des caractérisations effectuées au niveau national.

Afin d'accompagner le Plan d'action déchets mis en place par les pouvoirs publics pour la période 2009-2012 et répondre aux objectifs du Grenelle, l'ADEME a élaboré une nouvelle stratégie d'intervention dont les principaux axes vers les collectivités sont : d'une part la prévention de la production de déchets et d'autre part l'optimisation du service public de gestion des déchets en termes de valorisation mais aussi de coûts.

Au 1^{er} janvier 2009, près de **150 structures intercommunales** regroupées autour de la compétence collecte et/ ou traitement.

% de réduction de la production d'ordures ménagères par habitant pendant les 5 dernières années, soit : 25 kg par habitant

Le **Grenelle** de l'Environnement impose des objectifs pour la valorisation des déchets : 35% en 2012 et de 45% en 2015. A cela s'ajoute un **objectif de prévention de la production des déchets à hauteur de 7% sur les 5 prochaines années** alors que la hausse en Lorraine reste significative entre 2005 et 2007 surtout pour les recyclables et les flux collectés en déchetteries.

Les collectivités de Lorraine se sont fortement regroupées afin d'assurer l'exercice des compétences liées à la **gestion des déchets ménagers**.

En termes d'opération emblématique de la **prévention de la production des déchets**, on trouve le **compostage domestique**, pour lequel les collectivités lorraines se sont fortement impliquées. On constate aujourd'hui une **stabilisation de la quantité de déchets pris en charge par les collectivités lorraines à un niveau inférieur à la moyenne française** (588 kg/hab./an) et un détournement des flux vers les déchetteries.

Valorisation et méthanisation :

Le projet exemplaire en Lorraine est celui du SYDEME dont la volonté est de méthaniser les déchets biodégradables collectés sélectivement auprès de 380 000 habitants de Moselle-Est et dont l'unité de méthanisation devrait être opérationnelle avant fin 2011.

Le développement de la gestion des biodéchets est aussi un volet important du dispositif soutenu par l'ADEME et encouragé par les conclusions du Grenelle. Le projet exemplaire en Lorraine est celui du SYDEME dont la volonté est de méthaniser les déchets biodégradables collectés sélectivement auprès de 380 000 habitants de Moselle-Est et dont l'unité de méthanisation devrait être opérationnelle avant fin 2011.

L'ADEME accompagne de la même manière le secteur concurrentiel principalement dans la création de nouvelles capacités de traitement et majoritairement de **valorisation biologique comme la méthanisation sur des sites centralisés ou bien directement à la ferme en co-digestion avec des effluents d'élevage** (1 projet opérationnel, 5 unités en cours de construction et 4 en phase de montage juridique et financier soit 10 installations au total pour 3,7 MW de puissance électrique installée).

Déchets du BTP :

Incitation au développement de l'écoconception et du recyclage des emballages et du recyclage des déchets du BTP.

Étude régionale pour mettre en place un « observatoire des déchets et recyclage du BTP en région ». L'objectif est d'aboutir à un dispositif d'observation adapté aux besoins de l'ensemble des partenaires et permettant d'offrir un premier état des lieux, au niveau régional et départemental, sur le thème « déchets et recyclage du BTP », ce qui permettra d'alimenter les travaux engagés pour les Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) en cours de renouvellement en Lorraine.

Les orientations des Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) en cours de renouvellement sur la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle, seront également un élément important de la politique déchets sur le territoire lorrain pour les prochaines années. Ils permettront de territorialiser plus finement les objectifs du Grenelle et d'anticiper l'organisation des territoires à mettre en œuvre pour les atteindre. Avec le soutien des services de l'État et de l'ADEME, ces démarches de planification devraient aboutir sur ces 3 territoires d'ici à 2 ans.

En prenant en compte les principaux services de collecte mis en place dans le cadre du service public en Lorraine (à savoir OMR, recyclables secs, encombrants, déchets biodégradables et déchets collectés en déchetteries), les collectivités locales ont pris en charge **un peu plus de 1,3 million de tonnes en 2009, soit 567 kg/hab./an dont 296 kg/hab./an pour les seules OMR.**

Le taux de valorisation des déchets (recyclage matière ou organique) s'élève à **31%** sachant que les objectifs du Grenelle de l'Environnement sont fixés à 35% en 2012 et 45% en 2015. A cela s'ajoute un objectif de réduction de 7% de la production des déchets sur 2009 – 2014 (soit une baisse de 25 kg/hab/an).

% des déchets recyclés d'ici 2012 et d'ici 201